



Amicale Edouard Petit - AEP

ESCRIME

Gymnase des Bauches
15, rue des Bauches, 75016 PARIS
métro : Ranelagh, Muette / Boulainvilliers

Horaires d'entraînement, du lundi au samedi :

JOUR	Horaire	Catégorie	
LUNDI	17h-18h	Fleuret enfants 6-8 ans	Groupe 1
LUNDI	18h-19h	Fleuret enfants 9-11 ans	Groupe 2
MARDI	19h-20h30	Fleuret enfants 12-14 ans	Groupe 3
MARDI	20h30-22h	Fleuret adultes	Adultes
MERCREDI	14h30-15h30	Fleuret enfants 6-8 ans	Groupe 1
MERCREDI	15h30-16h30	Fleuret enfants 9-11 ans	Groupe 2
MERCREDI	16h30-18h00	Fleuret enfants 12-14 ans	Groupe 3
JEUDI	17h-18h	Fleuret enfants 6-8 ans	Groupe 1
JEUDI	18h-19h30	Fleuret enfants 9-11 ans	Groupe 2
JEUDI	19h30-21h30	Fleuret ados 15-20 ans	Groupe 4
VENDREDI	20h30-22h	Epée adultes	Groupe 4 /Adultes
SAMEDI	9h30-10h30	Fleuret enfants 6-8 ans	Groupe 1
SAMEDI	10h30-12h	Fleuret enfants 9-12 ans	Groupe 2+

INSCRIPTIONS, RENSEIGNEMENTS SUR PLACE A PARTIR DU MERCREDI 5 SEPTEMBRE 2018

- Les escrimeurs débutants et confirmés, enfants ados et adultes, sont bienvenus à partir de 6 ans.
- **Séances d'essai gratuites.** N'hésitez pas à venir découvrir l'escrime sur place.
- Possibilité de location du matériel à l'année (veste, culotte, masque).

COTISATION ESCRIME :

	Licence FFE	Cotisation Escrime	TOTAL	COTISATION PAYABLE EN 2 à 3 FOIS - chèques remis à l'inscription -	
Ecole d'Escrime Groupe 1 2 séances par semaine	50 €	298 €	348 €	2 x 174 €	3 x 116 €
Ecole d'Escrime Groupe 2 à 4 2 séances ou 2h par semaine	56 €	304 €	360 €	2 x 180 €	3 x 120 €
Adultes 1-2 séances par semaine	56 €	316 €	372 €	2 x 186 €	3 x 124 €

- **Formule découverte:** 80 € de réduction pour les **enfants débutants** (groupes 1 à 3 seulement) pratiquant une seule séance (1h ou 1h30) par semaine.
- **REDUC'SPORT:** 50€ de réduction pour les enfants parisiens de 8 à 18 ans qui bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire ou de l'AAEH (prise en charge par le CDOS de Paris).
- **Tarif Famille:** 10% de réduction sur la cotisation totale à partir de deux adhérents du même foyer.

RENSEIGNEMENTS : Jean-Marc VERBAVATZ : 09.72.56.45.69 ou **06.12.86.55.65**

email: aep@aep-escrime.fr **internet:** <http://www.aep-escrime.fr>



Amicale Edouard Petit

Section ESCRIME

Catégories d'ages et groupes saison 2018/2019

Catégorie M7	Nés en 2012, 2013 Groupe 1 (6-8 ans)
Catégorie M9	Nés en 2010, 2011 Groupe 1 (6-8 ans) ou Groupe 2 (2009)
Catégorie M11	Nés en 2008, 2009 Groupe 2 (9-11 ans)
Catégorie M13	Nés en 2006, 2007 Groupe 3 (12-14 ans)
Catégorie M15	Nés en 2004, 2005 Groupe 3 (2003) ou Ados
Catégorie M17	Nés en 2002, 2003 Groupe 4
Catégorie M20	Nés entre 1999 et 2001 Groupe 4
Séniors	Nés entre 1980 et 1998 Adultes ou Groupe 4
Vétérans 1	Nés entre 1970 et 1979 Adultes
Vétérans 2	Nés entre 1960 et 1969 Adultes
Vétérans 3	Nés entre 1950 et 1959 Adultes
Vétérans 4	Nés avant 1950 Adultes

Le groupe le plus adapté sera à discuter avec le maître d'armes.

A noter : Tenue minimale 350N pour toutes les catégories. Le port de la sous-cuirasse 800 Newtons est obligatoire à partir de la catégorie M15.

Catégories d'armes :

jusque M9 : lame 0, poignée droite. Assauts en 3 touches, 2min.

jusque M13 : lame 2 maximum. Assauts en 4 touches, 2 min.

à partir de M15 : lame 5 maximum, poignée libre. Assauts en 5 touches, 3 min.



Amicale Edouard Petit - AEP

5, rue Jean de la Fontaine

F-75016 Paris

Tél: 09.72.56.45.69

06.12.86.55.65

aep@aep-escrime.fr

<http://www.aep-escrime.fr>

salle : 15, rue des Bauches

F-75016 Paris

ESCRIME

Adhésion AEP

2018-2019

du 5 septembre 2018 au 30 juin 2019

L'inscription comprend: l'adhésion à l'AEP, la cotisation et l'assurance pour l'activité d'escrime, la licence fédérale pour l'escrime.

Horaires:

Tarif:

préciser les séances désirées (une ou deux séances par semaine).

NOM: Prénom: Sexe: ...

Surname

Firstname

Gender

Adresse:.....

Address

Code Postal: Ville:

ZIP Code

City

Adresse électronique (**obligatoire**):

e-mail **mandatory**

Latéralité : gaucher/left handed droitier/right handed

Date de naissance: Nationalité:

Date of birth

Nationality

Tél perso.: professionnel: mobile:

private phone

business phone

mobile phone

Nom du Père: Tél:
ou responsable légal father or legal tutor phone

Nom de la Mère: Tél:
mother or legal tutor phone

Je déclare adhérer à l'association (AEP), demande à figurer sur la liste des membres et m'engage à me conformer aux statuts de l'association et au règlement intérieur du club d'escrime.

*** Pour les mineurs: signature du représentant légal autorisant la pratique de l'escrime**

I apply for membership to the AEP association, and agree to abide by the statutes and regulations of the fencing club. *** for children the signature of a legal representative is mandatory**

Date: Signature * :

Réglement: Espèces

Payment : Chèque(s)

Assurance: L'affiliation à la sécurité sociale est obligatoire.

• L'affiliation à la FFE comprend une assurance couvrant les risques liés à la pratique de l'escrime en club et en compétition. La FFE propose différents niveaux de couverture.

• **Choix d'assurance FFE: la formule de base est retenue par défaut.** Les adhérents désireux de souscrire à l'assurance « + » (+2€) sont priés d'entourer le choix ci-dessous:

Licence +

• Certaines assurances complémentaires (mutuelles) complètent la couverture.

• **Attention:** Les ressortissants de pays n'ayant pas signé avec la France d'accord de réciprocité, ou de convention avec la sécurité sociale doivent souscrire une garantie accident (renseignements auprès de la caisse primaire d'assurance maladie et autres organismes).



Amicale Edouard Petit - AEP
5, rue Jean de la Fontaine
F-75016 Paris
Tél: 09.72.56.45.69
06.12.86.55.65
aep@aep-escrime.fr
<http://www.aep-escrime.fr>

salle : **15, rue des Bauches**
F-75016 Paris

AEP - Escrime

2018-2019

Location de matériel

Une location de matériel est consentie par le club d'escrime à (nom de l'adhérent):

M. M^{me} M^{lle} Prénom:
pour une durée correspondant à la saison sportive, soit entre le 5 septembre 2018 et le 30 juin 2019.

La matériel loué se décompose ainsi:

Equipement de base: 1 masque, 1 veste, 1 culotte. 1 sous cuirasse pour les groupes tirant à l'électrique.

Le tarif de location pour la saison est de **100 euros**. **Une caution de 200 euros** devra être déposée à l'inscription. La Caution sera rendue au **retour du matériel PROPRE ET EN BON ETAT**.

L'ensemble du matériel est en conformité avec les normes en vigueur.

- Le règlement ainsi que la caution devront être remis dès le retrait du matériel.
- Le matériel (veste, masque et culotte selon le cas) devra être restitué au club **avant le 30 juin 2018**.
- **Le matériel loué est sous l'entière responsabilité de l'adhérent** pendant toute la durée de location. Il ne pourra pas être laissé sur place entre les séances d'entraînement.
- En cas de perte ou de dégradation, le matériel faisant défaut sera déduit de la caution: **Veste: 80 €, Masque: 75 €, Culotte: 50 €, Fermeture éclair: 30 €, Nettoyage: 15 €.**

Fait à Paris, bon pour accord (manuscrit):

Signature :

Date: du responsable légal

MATERIEL	N°	LOCATION : ETAT	RENDU : ETAT
VESTE			
MASQUE			
CULOTTE			
Sous CUIRASSE			
Location date :		Retour date :	
Signature :		Signature :	

CERTIFICAT MEDICAL AUTORISANT LA PRATIQUE DE L'ESCRIME

Pour les personnes nées en 1980 et après.

Pour le vétérans (nés en 1979 et avant): UTILISER EXCLUSIVEMENT LE FORMULAIRE AD-HOC, disponible au club ou sur le site de la F.F.E

Je Soussigné(e) (NOM, Prénom)
Docteur en Médecine,
Enregistré au conseil de l'Ordre de

Sous le Numéro : /

Adresse :

Code Postal : |_|_|_|_|_| Ville :

certifie avoir examiné ce jour

NOM :

Prénom :

Date de naissance : |_|_| |_|_| |_|_|_|_|

et n'avoir relevé aucun signe clinique, ni aucune contre-indication dans les antécédents, à la pratique de l'escrime pour une durée maximale de 3 ans.

Barrer les mentions inadaptées si applicable :

- autorisation de la pratique en compétition
- autorisation de surclassement dans la catégorie supérieure (10-20 ans)

Fait à
Signature

Le _ _ _ _ 2 0 1 _
Cachet

Certificat établi à la demande de l'intéressé ou de son représentant légal et remis en mains propres
A chaque renouvellement de licence, après production du présent certificat, le titulaire remplit un auto-questionnaire et s'engage à produire un nouveau certificat pour toute réponse positive au questionnaire.



Amicale Edouard Petit - AEP

5, rue Jean de la Fontaine

F-75016 Paris

Tél: 09.72.56.45.69

06.12.86.55.65

aep@aep-escrime.fr

<http://www.aep-escrime.fr>

salle : **15, rue des Bauches**

F-75016 Paris

AEP ESCRIME
REGLEMENT INTERIEUR

version de septembre 2017

ARTICLE I

Conformément aux statuts de l'AEP, tout adhérent de l'association s'engage à respecter le présent règlement.

ARTICLE II

Tout adhérent doit être à jour de sa cotisation à la date fixée par le bureau, conformément aux statuts de l'AEP. La cotisation versée sera définitivement acquise à l'AEP, sauf cas exceptionnel soumis à l'arbitrage du bureau de l'association.

Article III

Tout adhérent s'engage à produire les documents nécessaires à l'exercice de l'activité à laquelle il est inscrit (fiche d'inscription, certificat médical, attestations).

Article IV

Le matériel prêté par l'AEP et le matériel loué aux adhérents sont sous la responsabilité des adhérents. Le matériel détérioré sera à leur charge. Le matériel loué, soumis à caution, doit être restitué en fin de saison avant le 30 juin, entièrement **propre et en bon état**, y compris le masque, sous peine de perte partielle ou totale de la caution.

Article V

Le port du survêtement pour tirer « à l'électrique » est formellement interdit. La tenue doit être aux normes FFE en vigueur.

Article VI

Le comportement de chacun devra être irréprochable aussi bien dans les locaux d'entraînement qu'en compétition. Tout manquement sera sanctionné par le bureau de l'AEP qui pourra décider, par exemple, d'une interdiction de compétition. Les adhérents et visiteurs doivent se conformer aux injonctions des maîtres d'armes et du personnel des installations.

Article VII

L'accès de la salle fait l'objet d'horaires précis. Les tireurs sont tenus de se présenter à l'heure et de quitter les locaux rapidement après leur créneau horaire d'entraînement.

Article VIII

Il faut respecter les installations. Toute détérioration du mobilier, des installations ou des équipements sera facturée par la Ville de Paris ou par l'association à la personne responsable.

Article IX

La circulation en « Rollers », trottinette ou tout autre engin roulant est strictement interdite dans les installations. L'AEP décline toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident.

Article X

L'AEP n'est pas responsable du matériel et des effets personnels des tireurs et décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol durant les activités.